



## reconnaissance d'un enfant à l'étranger

Par **doucette21**, le **24/02/2011** à **14:19**

Mon père (français) travaille actuellement au GABON, où il y a 3 ans est née une petite fille. A l'époque, de part sa situation familiale, il n'a pas reconnu l'enfant. Celle-ci a été reconnue par le cousin de sa mère afin que la petite ait la nationalité Française. Aujourd'hui le cousin est prêt à abandonner son droit parental pour que mon père puisse reconnaître la petite. Quelles sont les démarches officielles à faire sachant que mon père, la mère et la petite fille vivent au Gabon et que la personne qui a reconnu la petite fille vit en France?

En vous remerciant par avance,

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **14:27**

[citation]Aujourd'hui le cousin est prêt à abandonner son droit parental[/citation]  
C'est à dire ? Il a fait quoi comme procédure judiciaire ?